



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 07/2024 relatif au projet de budget 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 11, 18 et 25 novembre 2024 pour l'étude du préavis No 07/2024. Elle remercie Monsieur le Syndic José-Manuel Fernandez, Madame la Municipale Marianne Reist, Madame Ingrid Ciampi, Boursière communale et Messieurs les Municipaux Charly Viquerat, Jean-Marc Schlaeppli et Roland Corthay pour leur présence lors de la séance du 18 novembre de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable.

Parmi ces questions, la CF a sélectionné celles qui semblent les plus pertinentes pour la compréhension du budget. Elles font l'objet du présent rapport.

Avant-propos

Le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 entrera en vigueur au 01.01.2026. L'objectif est de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations des communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

2026 semble encore loin, mais la Municipalité a déjà commencé les travaux préparatoires afin d'être prête le moment venu. Le travail à réaliser est très conséquent ; dans ce budget qui vous est présenté, il y a déjà des modifications dans certains comptes => suppression, regroupement, ou nouveau compte afin de se rapprocher du nouveau plan comptable MCH2.

Un exemple :

XX.3141 – Entretien frais variables

Pour MCH2, il faut séparer le budget de base pour chacun des bâtiments, ce qui engendre ensuite des budgets dans les comptes de tous les bâtiments. C'est pour cela que l'on retrouve souvent le montant de CHF 10 000.- budgété pour divers travaux d'entretien sur l'ensemble des bâtiments.

Observations et remarques sur quelques points particuliers du budget

1. Administration Générale

15 Affaires culturelles et loisirs

15.3041 Caisse de retraite CIP

Le taux de la ludothécaire est de 20% actuellement, et il est prévu de l'augmenter à 35% l'année prochaine afin de faire face à la charge de travail, comme évoqué lors d'un dernier conseil.

Il est à noter que le salaire coordonné d'un employé municipal n'est pas le même que dans un plan minimum de la LPP (CHF 25'725). La déduction de coordination est de CHF 14'700 pour un poste à 100%.

19 Informatique

19.3113 Achat matériel informatique

Le montant budgété (CHF 85'000) a été revu à la baisse lors d'une séance municipale sur le budget, mais les commentaires sur les détails des investissements (CHF 98'000) n'ont pas été corrigés, ce qui explique cet écart.

Au vu du prix des devis reçus, la Municipalité n'envisage pas de changer les 3 écrans d'informations en 2025.

2. Finances et impôts

21 Impôts

21.4001 Impôt sur le revenu

Le canton de Vaud prévoit dans son propre budget une augmentation de 7,4% pour les impôts sur les revenus et de 7,8% pour l'impôt sur la fortune, or dans les recommandations qu'il délivre aux communes, il préconise une augmentation de 1% pour l'impôt sur les revenus et 1 % sur la fortune !

Sur la base de son expérience passée, la Municipalité préfère se baser sur les montants reçus à fin août 2024 et sur les résultats 2023 pour estimer ces impôts.

21.4011 Impôts sur bénéfice net personnes morales

Le canton de Vaud prévoit dans son propre budget une augmentation de 6% pour l'impôt sur le bénéfice, et de 18.4 % de l'impôt sur le capital pour 2025, mais il ne donne pas de conseil chiffré aux communes et recommande aux communes d'étudier au cas par cas.

Les impôts pour les personnes morales sont beaucoup plus difficiles à estimer que pour les personnes physiques, principalement parce que plusieurs sociétés ne bouclent pas leurs comptes en fin d'année civile, ainsi que de la stratégie des entreprises qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Pour estimer cet impôt, la Municipalité prend en compte les derniers résultats des entreprises et a pris contact directement avec les directeurs financiers.

Les baisses d'impôts annoncées sont uniquement sur la part cantonale. Il n'y a pas eu de changement significatif du taux fiscal pour les communes.

Péréquation

Entrée en vigueur au 01.01.2025 des nouvelles bases légales pour le calcul de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) dans laquelle les dépenses thématiques n'existent plus.

Se référer au site internet du canton, pour « Tout savoir sur le NPIV ».

Voici quelques explications sur le calcul du RFS (revenu fiscal standardisé) :

Impôts qui dépendent du coefficient communal* x coefficient moyen soit 67.61 $9'660'000/60 \times 67.61 =$ 10'885'210	+	Impôt foncier standardisé soit 1 ‰ 1'200'000	+	Autres impôts (à la source et sur immeubles des sociétés) 550'000
Population 3'000				

Le RFS d'Etoy est de CHF 4'211.90. Le RFS par habitant moyen dans le canton de Vaud est de CHF 3'300.

*Pour rappel, les impôts qui dépendent du coefficient communal sont => impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, impôt sur le bénéfice, impôt sur le capital, impôt à la dépense, défalcation, perte sur débiteurs et RFFA.

22 Service financier

22.4521 Fds péréquation rembt aux Communes

La CF s'étonnait de constater qu'aucun revenu n'était prévu en 2025. Voici l'explication :

Ce revenu est compensé avec les charges particulières des villes. Il se monte à CHF 876'409 (page 17) pour 3'000 habitants. Il diminue nos charges en faveur des villes, autrement nous aurions payé CHF 2'124'942 contre CHF 1'248'500 (montant au compte 22.3511.3).

La nouvelle péréquation corrige les désavantages qu'avaient les communes « riches » et les villes. En effet pour les communes « riches », une augmentation des revenus pouvait être parfois entièrement reversée au fonds de péréquation, voire de manière supérieure. Aujourd'hui ce n'est plus possible. Pour Etoy, chaque franc d'impôt reçu en plus que le RFS moyen est reversé à 80 % dans la péréquation.

La péréquation a pris plus d'importance puisqu'elle règle tous les éléments de solidarité.

La cohésion sociale ne dépend plus de la péréquation, ce qui fait que la participation au budget 2025 est similaire à 2024 alors que les recettes fiscales sont augmentées.

3. Domaines et Bâtiments

31 Terrains

31.3141 Entretien des terrains

La CF a été surpris du montant annoncé (CHF 78'000) pour quelques travaux d'aménagements dans les jardins communaux de Pra-Riondet. Il y a 32 jardins qui sont facturés CHF 40 par année, inclus l'utilisation à volonté des points d'eau.

La gestion des jardins est compliquée par le comportement inapproprié de certains utilisateurs et par la configuration des espaces :

- Il n'est plus possible de reconnaître les délimitations de chaque jardin, certains se sont agrandis sur les espaces des autres.
- Il n'y a pas de chemin, et il faut passer à travers les autres jardins pour accéder à son espace privatif, ce qui peut compliquer les relations lorsque celles-ci ne sont pas au beau fixe !
- Il n'y a que quelques points d'eau pour tous les jardins.
- Il n'y a personne pour surveiller les jardins et « faire la police ».

Les travaux consistent à créer un chemin d'accès à tous les jardins, à délimiter chaque jardin avec une clôture, et à installer dans chaque jardin un robinet.

Une augmentation de la location (qui s'élève à CHF 40 annuel) peut être envisagée mais elle ne couvrira pas le coût des travaux. Ce projet n'est pas rentable, mais il s'agit d'un service que la Municipalité souhaite offrir à la population.

351 Auberge communale

351.3141.2 Entretien auberge frais variables

Un montant pour des travaux urgents pour la mise en conformité des normes d'hygiène n'a pas été budgété, car la Municipalité va prioriser ce projet en 2025 et présentera un préavis l'année prochaine.

353 Eglise

353.3121.2 Chauffage

Un exemple de modification d'un compte en vue de faciliter la lecture lors du passage au plan comptable MCH2.

Les années précédentes, les coûts de chauffage se trouvaient dans le compte 353.3121. Ce compte est dorénavant séparé en 353.3121 Electricité et 353.3121.2 Chauffage.

354 Maison de commune

354.3141.1 Entretien bâtiment charges variables

Remplacement des luminaires du parking par du LED pour CHF 10'000, effacement des graffitis du 2^{ème} sous-sol pour CHF 10'000, et pose d'une porte automatique pour CHF 30'000 afin de réduire le vandalisme et les déchets.

La Municipalité étudie toujours la modification des bureaux de la maison de Commune et viendra prochainement avec un préavis.

355 Salle polyvalente

355.3141.3 Entretien salle polyvalente variable

Le parquet du foyer est vétuste et nécessite un ponçage et une vitrification pour CHF 18'000. Des travaux sont également nécessaires sur les 14 douches pour CHF 11'000. La sonorisation a besoin d'être renouvelée pour CHF 80'000.

355.3181 Honoraires et frais divers

355.3181.1 Frais divers (Boxup)

Les intitulés de ces deux comptes seront modifiés afin d'être plus explicites.

357 Locaux de voirie et buvette foot

357.3181 Honoraires et frais divers

Une étude est nécessaire afin de déterminer les travaux prioritaires à entreprendre dans ces locaux utilisés uniquement par le FC Etoy comme local de stockage.

362 Collège intercomm. 2/3 Etoy – 1/3 Buchillon

362.3141 Particip. Frais d'entretien du collège interc.

La CF trouve les montants des travaux excessifs. Pour rappel, les coûts du collège intercommunal de Buchillon sont pris en charge par les communes de Buchillon et d'Etoy respectivement à 33% et 66%.

La Municipalité d'Etoy a été régulièrement consultée sur les travaux qui consistent à refaire toute la toiture du couvert côté entrée principale et côté cours de récréation. Il faut démolir la couverture et la charpente en bois existante et en fabriquer une nouvelle avec une pente pour permettre l'écoulement de l'eau. Supprimer le couvert aurait été une possibilité, mais démonter la structure métallique représente aussi un coût.

365 Salle multifonctions

365.3111 Achat matériel et équipement

Il est nécessaire de prévoir l'achat de penderie pour les salles du haut ainsi que pour la cantine pour CHF 10'000.

Initialement, il était prévu d'utiliser la cuisine pour faire de la régénération, alors que maintenant ~ 500 repas/jour sont produits, ce qui nécessite l'achat d'une braisière et d'une cellule de refroidissement pour CHF 44'300. La cellule de refroidissement est obligatoire selon les règles d'hygiène en vigueur.

365.386 Assurances bâtiment et mobilier

Lors du dernier budget, la prime d'assurance avait été estimée sur la base des Communaux. Le montant budgété correspond au réel payé, la prime ECA avait été sous-évaluée.

365.4271.2 Autres locations

Il est réjouissant de constater que les salles sont bien sollicitées, il n'y a presque plus de place disponible pour les salles de gym, contrairement aux petites salles à l'étage.

4. Travaux

430 Entretien des routes

430.3141.1 Entretien, achat et transports matériaux

CHF 55'000 sont prévus pour refaire un tiers du chemin du Roti, et CHF 160'000 sont pour une opération de gravillonnage sur les chemins agricoles du Pra Riondet, du Léman, et du Pressoir.

430.341.5 Entretien allées et ronds-points

Un montant de CHF 45'000 est estimé pour la plantation d'arbres le long de la route de la Gare. Le choix des arbres et les exigences du Canton ne sont pas encore connus.

431 Véhicules, machines, équip. service voirie

431.3113 Achat machines, véhicules et équipement

La CF estime l'achat nécessaire mais s'interroge sur le coût du matériel choisi. La CF estime qu'un préavis aurait été souhaitable, comme pour d'autres acquisitions similaires (par ex. la balayeuse).

L'achat comprend un chargeur compact articulé avec transmission hydrostatique, filtre à particule et équipé d'une cabine fermée pour CHF 78'000.

Les nombreux accessoires (godet à matières légères, fourche à palettes, chasse-neige en V, brosse rotative pour neige, souffleur à feuilles, débroussailleuse-épareuse avec bras latéral hydraulique, lève sac pour BigBag, rotateur d'accessoire) pour CHF 37'000 vont rendre la machine très polyvalente et qui sera utilisée toute l'année. Elle va soulager le travail et la santé des collaborateurs de la Commune.

Plusieurs machines ont été analysées et essayées par la voirie.

Le partage avec d'autres communes n'a pas été pris en compte.

46 Réseau égouts et épuration

46.4809 Prélèvements s/fonds réserve égouts – épuration

Nous avons demandé à la Municipalité quelques explications sur l'utilisation des réserves et sur les amortissements :

Pour les comptes affectés (eau, égouts et déchets), la loi n'autorise pas à faire des pertes ou des bénéfices, il est donc nécessaire d'utiliser les comptes de réserve pour présenter un budget équilibré avec des comptes à zéro en fin d'année, cela fait partie des règles comptables en matière de politique publique.

Lors des votes sur certains préavis, le Conseil autorise la Municipalité à amortir tous les travaux ou une partie par un prélèvement sur les comptes de réserve affectés.

Les écritures sur l'utilisation des fonds de réserve et leurs dissolutions doivent figurer dans les comptes d'exploitation mais pas nécessairement dans un budget. Cela permet malgré tout d'avoir une vision réelle des montants en jeu, et cela avait été demandé par la commission de gestion par souci de transparence.

Il y a une augmentation des amortissements si on compare au budget de l'année précédente. C'est lié tout simplement aux préavis qui arrivent à échéance (eaux, égouts, salle multifonction, etc...) et pour lesquels il faut réaliser des prélèvements à réserve.

Avec MCH2, le principe de gestion des fonds de réserve sera révisé.

5. Instruction publique et cultes

51&52 Enseignement primaire et secondaire

51.3521.1 Participat. enseign. primaire Assagie

52.3521.1 Particip. enseign. secondaire Assagie

Bien que le nombre d'élèves soit en baisse tant dans l'enseignement primaire que secondaire, les coûts augmentent. En effet, un nouveau collège ouvrira ses portes en 2025 à Féchy et les coûts sont répartis selon les règles en vigueur à l'ASSAGIE.

8. Services industriels

81 Service des eaux

81.3111.1 Achat compteurs et petit matériel

Il y a un report de charges des années précédentes pour le remplacement des compteurs d'eau (600 à changer). La voirie teste actuellement un nouveau système radio qui permet de lire à distance les valeurs des compteurs, le système permettra également d'augmenter la fréquence des relevés, ce qui sera utile pour localiser les fuites. Dès que le système sera validé, il faudra compter 3 ans pour changer tous les compteurs de la commune.

Remarques d'ordre général

Vérification des charges reportées et charges déléguées

La CF a vérifié la plupart des charges reportées et des charges déléguées par rapport au budget, à savoir : la STEP, les pompiers, la Protection civile, les transports publics, les charges sociales, la péréquation, la police, et l'ASSAGIE.

Analyse des charges communales

La CF a soumis à la Boursière son analyse des dépenses communales dont une copie se trouve en annexe de ce rapport.

Les charges reportées ont augmenté de 3.2% en tenant compte de la nouvelle péréquation, les charges déléguées ont aussi subi une hausse de 4.25% sur presque tous les postes.

Les charges propres que la Commune contrôle, explosent par comparaison aux années précédentes, avec une hausse de 12.2% par rapport à l'exercice précédent.

Etat financier

La Commune a, au 22 octobre 2024, une trésorerie totale de CHF 4'744'200 et des impôts à percevoir de CHF 3'899'642.

Les montants encore à payer pour les préavis en cours sont les suivants :

• Préavis 01/2021 aménagement zone Communaux	CHF	46'800
• Préavis 02/2021 salle multifonction	CHF	926'600
• Préavis 07/2021 interface gare	CHF	20'000
• Préavis 09/2023 installation borne	CHF	87'000
• Préavis 01/2023 PACom	CHF	148'400
Total	CHF	1'228'800

Conclusions

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 18'209'101 et les recettes CHF 17'252'050. La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF -957'051, soit une marge négative.

Après ces opérations, les charges se chiffrent à CHF 24'010'225 et les recettes se chiffrent à CHF 23'556'974. Le résultat final se traduit par un excédent de charges de CHF 453'251 alors que celui-ci était de CHF 165'390 pour le budget 2024.

L'augmentation de l'excédent de charges s'explique en partie par l'engagement d'1.15 ETP supplémentaire, l'augmentation des frais scolaires et parascolaires, ainsi que les investissements divers (jardins, études diverses, achat machine voirie).

Au vu de la conjoncture actuelle, la CF s'inquiète de l'augmentation des charges sur les dernières années et invite la Municipalité à être attentive aux dépenses communales futures.

En conclusion la Commission des finances, à la majorité, propose au Conseil communal

1. d'adopter le projet du Budget 2025 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de **CHF 453'251** après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvement aux réserves.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson



Président

Domingo Olaya



Rapporteur

Etoy, le 27 novembre 2024

Annexe – Analyse des charges communales

Conseil Communal d'Etoy
Commission des finances

Analyse des charges communales

	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Tendance	B 2025 vs C 2023	Description
Charges reportées par le canton									
15.3551.3	27 653.50	27 635.50	27 721.00	27 933.50	28 500.00	28 500.00	↗	↗	Musique
16.3511.1	421 329.00	416 732.25	421 795.30	457 170.50	470 360.00	664 281.00	↗	↗	Transport
22.3521	3 352 123.00	3 519 115.00	3 638 958.00	4 570 018.00	3 340 000.00	-	↘	↘	Périéquation
22.3511.1	31 394.00	-	-	-	-	-	↘	↘	Périéquation
22.3511.2	-	-	-	-	-	2 217 600.00	↗	↗	Nouvelle périéquation
22.3511.3	-	-	-	-	-	101 500.00	↗	↗	Nouvelle périéquation
22.3511.3	459 489.00	479 230.00	486 115.00	533 135.00	476 000.00	1248 500.00	↗	↗	Nouvelle périéquation
61.3511	-	-	100.00	100.00	-	100.00	↗	↗	Police
63.3524.1	3 366 825.00	4 044 827.00	3 606 470.00	5 404 007.00	-	2 911 000.00	↗	↗	Sanitaire
72.3511.1	-	-	-	-	-	-	↗	↗	Cohésion sociale
Total %	7 653 023.50 50.78%	8 467 539.75 56.7%	8 381 153.30 57.46%	10 992 370.00 67.2%	7 230 660.00 42.47%	7 462 031.00 40.38%	↗	↗	-
Charges déléguées									
11.353	24 343.30	24 144.70	24 219.40	28 732.40	29 400.00	29 400.00	↗	↗	Développement économique
16.3193	8 799.00	8 727.00	8 754.00	8 823.00	9 000.00	9 000.00	↗	↗	Tourisme
362.3141	65 862.75	69 658.55	81 255.35	90 065.75	84 200.00	150 600.00	↗	↗	Ecole
46.3521	235 853.00	260 901.00	280 099.00	368 116.00	350 381.00	360 000.00	↗	↗	Epuration d'eau
51.3521.1	1132 180.95	1065 084.90	983 158.25	962 125.95	1045 300.00	1105 700.00	↗	↗	Ecole
52.3521.1	528 653.65	604 877.40	612 051.75	603 887.55	652 000.00	684 600.00	↗	↗	Ecole
54.3521	4 604.05	4 354.45	4 343.10	3 695.60	5 000.00	5 000.00	↗	↗	Orientation professionnelle
58.3551.1	18 223.00	18 823.00	21 520.00	2 591.00	22 000.00	22 000.00	↗	↗	Eglise
58.3551.2	162.55	622.84	317.65	-	500.00	500.00	↗	↗	Pompiers
65.3521	30 163.35	101 665.90	105 236.14	103 646.31	112 000.00	108 000.00	↗	↗	Protection civile
66.3521.2	55 977.90	55 678.30	59 334.75	58 802.10	62 200.00	62 600.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
71.3511.7	14 695.00	14 545.00	14 590.00	14 705.00	15 000.00	15 000.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
71.3511.71	4 399.50	4 363.50	4 395.50	4 411.50	4 500.00	4 500.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
71.3524.1	10 621.10	11 077.00	10 608.65	9 769.00	12 000.00	12 000.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
71.3525	69 512.10	68 940.50	16 900.65	5 440.65	3 300.00	3 300.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
71.3526	611 110.00	310 510.80	589 590.00	432 234.00	614 100.00	600 000.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
71.3552	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	↗	↗	Service social, accueil enfants
Total %	2 947 117.80 19.54%	2 715 378.84 17.98%	2 873 794.39 17.63%	2 769 306.21 15.60%	3 092 881.00 18.17%	3 224 400.00 17.7%	↗	↗	-
Charges propres au "ménage communal"									
4.477 070.15	29.68%	3 923 941.41	5 049 272.00	3 994 883.79	6 702 040.00	7 522 670.00	↗	↗	-
Total %	29.68%	29.54%	30.97%	22.50%	39.36%	41.37%	↗	↗	-
Charges totales (avant amortissements et attributions obligatoires)									
15 083 217.45	-	15 127 460.00	16 304 226.29	17 756 560.00	17 025 761.00	18 209 101.00	↗	↗	-

Les points
rouges sont les
valeurs les plus
élevées